

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Ligne A de tramway - Bilan des travaux de la Commission d'indemnisation Amiable du Préjudice Commercial sur l'opération « réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac », travaux concomitants au chantier tramway Phase 2 - Bilan - Communication

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE

- LA DEMARCHE :

- A l'occasion des travaux de la 1^e phase du tramway, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en place, par délibération n°1999/85 5, en date du 22 octobre 1999, une démarche d'indemnisation en créant une Commission d'Indemnisation Amiable, chargée d'étudier les dossiers de demande d'indemnisation des activités professionnelles riveraines du chantier tramway (phases 1 et 2) ;
- Le Conseil de Communauté, par délibération communautaire n°2010/0968 en date du 17 décembre 2010 a autorisé la Commission d'Indemnisation Amiable à étudier les dossiers de demande d'indemnisation des professionnels riverains du chantier du réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac, travaux concomitants au travaux du tramway – Phase 2.

- LES PRINCIPES D'INDEMNISATION :

- Instruire les demandes d'indemnisation des préjudices d'exploitation commerciale susceptibles d'être causés aux professionnels riverains des travaux en s'entourant de l'avis d'experts techniques et financiers afin de déterminer, d'une part, la réalité du préjudice et, d'autre part, son évaluation financière ;

- Emettre un avis de nature à éclairer la décision qui sera prise, par délégation de signature, par le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, donnant lieu à la signature d'une convention valant transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil ;
- Indemniser l'atteinte au droit d'accès des professionnels riverains de la voie publique supportant les travaux du tramway et des travaux dits concomitants au chantier du tramway.

- LA COMPOSITION :

La Commission était composée de **10** membres à voix délibérative :

- 1 Président : Monsieur Bernard LATASTE, magistrat de l'ordre judiciaire,
- 1 Vice-président : Monsieur Patrick GUILLEMOTEAU, élu communautaire,
- 1 Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,
- 1 Représentant de la chambre des métiers,
- 1 Représentant du Trésorier Payeur Général,
- 1 Représentant de l'Ordre des experts comptables,
- 1 Représentant de la Commune concernée par les travaux,
- 3 représentants des services communautaires (Direction des Services, Direction Juridique et Pôle Mobilité).

- LA PROCEDURE :

Chaque dossier d'indemnisation est constitué d'un **dossier type** administratif et comptable adressé, sur simple demande, au requérant qui le remplit. Il comporte : renseignements sur l'entreprise, détail du chiffre d'affaires des 3 ans précédant les travaux, liasses fiscales ... renseignements certifiés par le comptable de l'entreprise ;

La Commission, au vu de ces pièces, se prononce sur la recevabilité du dossier puis sur l'octroi éventuel d'une indemnité, qui peut donner lieu alors à la passation d'une convention dite « transaction » en application des articles 2042 et suivants du Code Civil.

Un professionnel riverain du chantier tramway s'estimant lésé peut déposer successivement plusieurs demandes d'indemnisation en respectant **un délai de trois mois** entre deux demandes.

2. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION : Bilan au 30 SEPTEMBRE 2011

- L'étude des dossiers concernant la deuxième phase a débuté dès **décembre 2010**
- Sur les **10** activités professionnelles qui ont demandé un dossier, **8** l'ont retourné, pour instruction au Pôle Mobilité

- La commission a tenu **2** séances et l'examen des **8** dossiers a donné lieu à :
 - ➔ **3** indemnisations
 - ➔ **5** refus :
 - 2 non riverains du chantier ;
 - 1 acquisition en toute connaissance des travaux ;
 - 1 absence de perte de chiffre d'affaires ;
 - 1 lien de causalité non établi.
- montant total des **indemnités** allouées (pour 3 enseignes) : **36 686 €**

LISTE DES ENSEIGNES INDEMNISEES :

ENSEIGNE	ADRESSE	COMMUNE
3 ENSEIGNES		
Boulangerie DUPART	24 place Charles de Gaulle	MERIGNAC
Charcuterie BILLARD	500 avenue de Verdun	MERIGNAC
ALC'OR	2 place Charles de Gaulle	MERIGNAC

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation,

Article unique : Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux de la Commission d'indemnisation Amiable du Préjudice Commercial sur l'opération « réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac », travaux concomitants au chantier tramway Phase 2.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 1 DÉCEMBRE 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 1 DÉCEMBRE 2011</p>
--

M. GÉRARD CHAUSSET